

Secteur : DH MAN13
Code : FR 5300017

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Finistère

Communes littorales :

Guissény, Kerlouan, Lampaul-Ploudalmezeau, Landéda, Landunvez, Lannilis, Ploudalmézeau, Plouguerneau, Plouguin, Plouvien, Porspoder, Saint-Pabu, Tréglonou

Superficie :

Superficie extension : 20 699 Ha
Espace marin : 100 %
Superficie globale : 22 647 Ha
Espace marin : 94.1 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 3
Habitats d'intérêt communautaire : 4
Espèces OSPAR : 4
Habitats OSPAR : 2

Principaux usages :

Activité goémonière, pêche professionnelle (arts dormants : filet, casier, ligne), pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine)

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Collectivités territoriales
- Communes
- Communauté de communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes
- Communauté de communes Pays d'Iroise
- Organisations socio-professionnelles
- Usagers

Directive Habitats

ABERS – COTE DES LEGENDES



Le site des Abers prend appui au niveau de sa partie Ouest sur la limite du parc marin, commune de Porspoder et s'étend à l'est jusqu'au niveau de la commune de Guissény. Englobant des îles, ilots et écueils, il inclut également l'Aber Benoît et l'Aber Wrac'h (domaine marin).

Ce secteur marque le début de la partie française de la Manche offrant un paysage emblématique - reconnu par un nombre important de sites classés au titre de la Loi de 1930 - découpé, ciselé et marqué par la prédominance des écueils granitiques alternant avec des plages de sable et des abers qui donnent à cette mosaïque complexe et riche le nom de « Côte des Légendes ».

Cette extension de site importante est proposée au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore, et non pour la Directive Oiseaux. Elle constitue une extension du Site Natura 2000 « Aber-Wrac'h - Aber-Benoît » désigné par arrêté du 4 mai 2007 pour lequel le domaine maritime représente déjà 31%, mais dont le périmètre exclue le domaine marin des abers.

Elle s'arrête à la limite du site de « Guissény » dont le Document d'Objectifs, élaboré par la Commune de Guissény, a été validé en janvier 2002 et pour lequel le domaine maritime représentait 60%.

Ce secteur du Léon peut être rattaché à la grande zone Iroise en terme de fonctionnement écologique (mammifères marins, courantologie, présence du front thermique de Ouessant en période estivale, importance de la superficie de roches photiques et des champs d'algues...). A ce titre, une cohérence de gestion sera à rechercher.

Herbiers de Zostères



Justification de la proposition d'extension

Cette côte, extrêmement découpée, est organisée autour de deux rias comportant des prés salés disséminés en petites unités et débouchant sur un littoral frangé de deux massifs dunaires (Lampaul/St Pabu, Landéda).

Les prés salés atlantiques, habitat d'intérêt communautaire et s'inscrivant dans un contexte estuarien encaissé et à côtes boisées, sont à nouveau représentés dans cette proposition de périmètre élargi. Il en est de même pour les dunes fixées.

L'embouchure des abers présente une dynamique d'interface intéressante en tant que petits estuaires à grande zone intertidale fortement salés et peu turbides : les fonds, constitués de sables grossiers, sont à prendre en considération dans une dynamique de reconquête suite au naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978 (Gentil F., comm. pers.).

Les estrans sableux et rocheux ainsi que les îlots sont d'un grand intérêt biologique de par la présence de peuplements algaux importants et d'herbiers de Zostères.

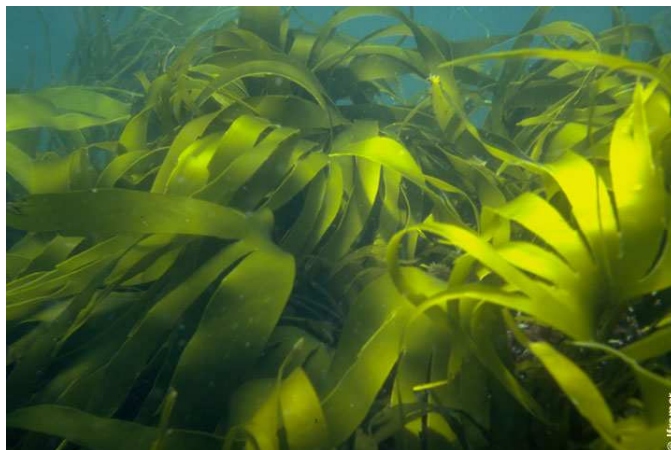
En effet, les herbiers de Zostères, phanérogames marines ou plantes supérieures des côtes de la Manche et de l'Atlantique, jouent un rôle d'habitat très original pour de nombreuses algues et des invertébrés qui n'occupent généralement pas les substrats meubles. Ils abritent ainsi une forte diversité biologique, et jouent un rôle fonctionnel essentiel en tant que zones de reproduction, de nurseries et de nourrissage pour de nombreuses espèces. L'état de conservation de ces zones à Zostères est jugé comme étant très favorable.

La houle, les courants de marée, la topographie maillée de basses et d'écueils très nombreux formant un continuum parallèle à la côte (entre les roches d'Argenton et le plateau de Lizenn Wenn) favorisent un hydrodynamisme qui structure de façon importante la répartition des biocénoses marines remarquables et les espèces indicatrices que sont les herbiers à Zostères marines (1110-1), les ceintures à *Verrucaria maura* (1170-1), à *Fucus spiralis*, *Ascophyllum nodosum* et *Fucus serratus* (1170-2), les moulières (1170-3) et les Laminaires (1170-5 ; 1170-6). De par sa richesse spécifique et hébergeant une flore et une faune variées, le champ de Laminaires constitue, dans son fonctionnement, une véritable forêt sous-marine, la clarté de l'eau étant un facteur essentiel pour son développement avec, localement, le facteur température (front froid) qui contribue à cet environnement.

Il s'agit en outre d'un des champs d'algues majeurs à l'échelle de la façade Manche-Atlantique. Le suivi des limites d'extension des ceintures algales subtidales s'inscrit dans le cadre du programme REseau BENThique (REBENT) et le point de surveillance de

Portsall montre de toute évidence que ce secteur est représentatif de la zone intertidale à l'échelle de la Bretagne. Ce champ algal peut être comparé à celui d'Ouessant/Molène, tant en terme d'importance qu'en terme de qualité. L'état de conservation de ces forêts de laminaires est jugé comme favorable.

Laminaires



Les nombreux champs de blocs (1170-9) contribuent enfin à accroître la biodiversité marine avec une faune fixée et encroûtante importante. Leur état de conservation reste à préciser.

Si cette zone est particulièrement riche et diversifiée, elle présente néanmoins une mosaïque de grands ensembles unitaires caractéristiques. Elle se poursuit vers le large à la limite Manche/Atlantique par des platiers rocheux sous-marins laissant enfin apparaître les étendues de cailloutis et graviers propres à la zone du centre de la Manche.

Cette zone, cohérente en terme de fonctionnement écosystémique, est également fréquentée par des mammifères marins de l'annexe 2 de la Directive Habitats tels que le Phoque gris (en zone d'alimentation saisonnière régulière), le Phoque Veau-marin, le Grand dauphin et le Marsouin. Pour le Phoque gris, ce secteur constitue une étape indispensable lors de ses déplacements vers le Royaume-Uni et vers l'Ouest.

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

L'extension de ce site Natura 2000 élargi à proximité du Parc Naturel Marin d'Iroise contribuera à une meilleure représentation du fonctionnement écologique de cet ensemble et permettra de conduire un projet territorial adapté :

- intégrant l'ensemble des acteurs et des activités maritimes et notamment, l'activité goémonière,
- prenant en compte la gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise et bénéficiant, en tant que zone adjacente, de certaines orientations prises par le Parc,

- mettant en valeur la richesse patrimoniale marine de ce site tout en favorisant sa préservation et des suivis,
- prenant en considération différentes échelles de gestion : terre-mer grâce aux abers, éco-complexe de l'extrême Manche occidentale et imposant linéaire côtier aux multiples faciès.

Le Document d'Objectifs qui devra être réalisé intégrera la partie de Docob existante sur le secteur des dunes de Tréompan et îlot de Trévorc'h, réalisé par la communauté de communes du pays d'Iroise et validé en 2003.

Le caractère d'interface du site nécessite un périmètre cohérent de gestion : le maintien du bon état de conservation du champ d'algues en lien avec des mesures mises en œuvre au sein du Parc Naturel Marin sur cette question, la gestion des activités nautiques et des problématiques d'accès à la mer associées, l'information et la sensibilisation, questions prioritaires à traiter, pourront ainsi être mieux abordées par rapport aux enjeux de conservation et de gestion. Ces orientations de maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces bénéficieront *in fine* aux activités et ressources halieutiques (essentiellement basée sur les arts dormants) et aux activités récréatives et touristiques.

En outre un partenariat privilégié avec le Parc Naturel Marin d'Iroise devra être envisagé.

Sources/Bibliographie :

Ar Gall, E. Le Duff, M., 2005. *Suivi stationnel des roches intertidales (Flore), Résultats de la surveillance du Benthos, Région Bretagne*. REBENT – IFREMER/IUEM-UBO, 47 p.

Commune de Guissény, Eches S., 2001. *Document d'Objectifs Site de « Guissény », Finistère, France, Site FR 5300043*. Commune de Guissény/DIREN Bretagne, 149 p.

Courtel J.E. (coord.), 1998. *Quel avenir pour la façade atlantique? Réflexions à partager, pour agir mieux ensemble*, DATAR, Secrétariat général à la mer : <http://www.bretagne-environnement.org/telecharger/1049200288-le-littoral-breton.pdf>

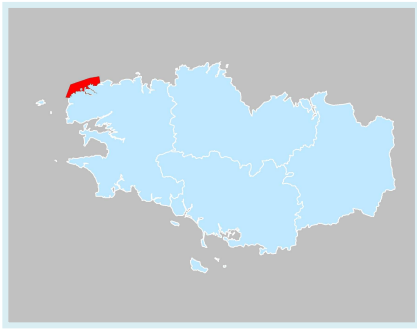
Derrien-Courtel S., 2006. *Suivi stationnel des roches subtidales – 2004-2005 – Suivi du Benthos, Région Bretagne*. REBENT – IFREMER/MNHN, 262 p.

Guillaumont B., Gauthier E., 2005. *Recommandations pour un programme de surveillance adapté aux objectifs de la DCE. Recommandations concernant le Benthos marin*. IFREMER – DYNECO/VIGIES, 28 p.

Leblond E., Merrien C., Berthou P., Demaneche S., Rostiaux E., 2007. *Les activités des navires de pêche en 2005, réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages*. IFREMER, 240 p.

Les Cahiers d'Habitats, 2004. *Habitats côtiers, Natura 2000, Tome 2*. La documentation française, 399 p.

X. Hardy Bureau d'Etudes, 2004. *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR5300017 - Le massif dunaire de Tréompan*. X Hardy / Communauté de Communes Pays d'Iroise, 113 p.



PROJET DE RESEAU EUROPEEN NATURA 2000 EN MER

Directive Habitats

ABERS – COTE DES LEGENDES

Liste et codes des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de *Zostera marina* (façade atlantique)

1130 – Estuaires

1130-1 - Slikke en mer à marées (façade atlantique)

1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

1140-3 - Estrans de sable fin

1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers

1140-6 - Sédiments hétérogènes envasés

1170 – Récifs

1170-1 - La roche supralittorale (façade atlantique)

1170-2 - La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)

1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)

1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)

1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité (façade atlantique)

1170-9 - Les champs de blocs (façade atlantique)

Liste et codes des espèces d'annexe 2 de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1349 - Grand dauphin *Tursiops truncatus*

1351 - Marsouin Commun *Phocoena phocoena*

1364 - Phoque gris *Halichoerus grypus*

Liste des habitats de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

Bancs de *Zostera*

Laisses de vase intertidales

Liste des espèces de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

Marsouin Commun *Phocoena phocoena*

Pourpre petite pierre *Nucella lapillus*

Hippocampe à bec long *Hippocampus guttulatus*

Hippocampe à museau court *Hippocampus hippocampus*